Conseil des droits de l’homme

44e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Burkina Faso**

Genève, le 6 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Burkina Faso pour sa présentation et formule les recommandations suivantes :

1. Mener des enquêtes transparentes et indépendantes sur les allégations de violations des droits de l’homme, telles que les arrestations et détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, la torture et la violence à l’encontre des femmes, ainsi que les mauvais traitements dans les lieux de détention, et assurer que les auteurs présumés soient poursuivis en justice.
2. Veiller à ce que le droit international humanitaire soit pleinement respecté, y compris les obligations qui incombent aux parties de respecter et de protéger les enfants et d’autoriser et de faciliter l’accès humanitaire aux civils dans le besoin.
3. Garantir et protéger les droits à la liberté d’expression et à la liberté de réunion pacifique, et lutter contre l’impunité des auteurs de discours de haine en ligne et hors ligne, d’appels à la violence ou de stigmatisation de groupes de population.
4. Veiller à la pleine application de la Convention relative aux droits de l’enfant, en particulier dans les domaines de l’éducation, de la justice pour mineurs, de la traite et du travail des enfants.

Je vous remercie.